



HAL
open science

Les élites et les marqueurs du développement

Aurélien Blanc, Marion Dacko, Bertrand Dousteysier, Laurent Lamoine, Élise Nectoux, Jerome Trescarte

► To cite this version:

Aurélien Blanc, Marion Dacko, Bertrand Dousteysier, Laurent Lamoine, Élise Nectoux, et al.. Les élites et les marqueurs du développement. Revue d'Auvergne, 2013, Frédéric Trément (dir.), Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires, 127 (606-607), pp.11-29. <hal-04107577>

HAL Id: hal-04107577

<https://hal.science/hal-04107577v1>

Submitted on 26 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



LES ARVERNES ET LEURS VOISINS DU MASSIF CENTRAL À L'ÉPOQUE ROMAINE

Une archéologie
du développement des territoires

Sous la direction de
Frédéric Trément

TOME 2

Les élites et les marqueurs du développement

**Aurélien BLANC, Marion DACKO, Bertrand DOUSTEYSSIER,
Laurent LAMOINE, Élise NECTOUX et Jérôme TRESCARTE**

Depuis sa constitution, le Laboratoire d'Archéologie du CHEC s'est intéressé aux élites, locales et impériales (chevaliers et sénateurs romains), et à leur impact sur la cité et son territoire dans le cadre du Massif Central. L'inscription de cette recherche dans le programme DYSPATER de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand et dans le programme EMIRE¹ de l'UMR 8210 ANHIMA² du CNRS (Paris) n'a pas manqué de dynamiser le travail d'équipe. En outre, sur le site clermontois même, l'association entre archéologues et épigraphistes, entre chercheurs confirmés et étudiants de master et de doctorat, a représenté un atout pour obtenir, dans un délai raisonnable, des résultats significatifs³. Sans être exclusive, la documentation épigraphique est apparue comme fondamentale, non pas tant par le bilan comptable – trois cent quarante-quatre inscriptions recensées en 2011 cependant⁴ –, que par la nature même de cette documentation (il s'agit de textes gravés) et par les liens très étroits qu'elle entretient avec le corpus des monuments, l'iconographie et l'économie générale des sites archéologiques (quand celle-ci est encore appréciable).

En outre, la pratique de l'écriture exposée ne se limite pas aux seules élites politiques, des catégories sociales plus modestes se sont converties dès l'époque gauloise à cet usage. Les progrès de l'épigraphie gallo-latine d'une part et ceux de l'épigraphie dite sur *instrumentum domesticum* d'autre part permettent de mieux appréhender cette propagation de l'*epigraphic habit* (Trescarte 2007 ; 2010 ; Lamoine 2011a). Dans le cadre d'une étude de la céramique commune régionale, Jérôme Trescarte a livré des interprétations particulièrement intéressantes des 231 graffites sur céramique découverts à la fois dans « le temple de Mercure [du puy de Dôme], le secteur cultuel du puy Lacroix [...], le probable relais routier du col de Ceyssat [...] et la nécropole au sud de la voie d'Agrippa » (Trescarte 2010 : 527-542). Les hypothèses ne manquent

pas pour expliciter ces inscriptions très courtes (noms ou initiales de dévots, noms divins, formules rituelles abrégées, marques professionnelles) et elles montrent tout l'intérêt de ces recherches pour une connaissance plus approfondie des publics qui fréquentaient les sanctuaires et les lieux qui pouvaient leur être associés. Les interactions sociales sont ainsi observables à partir d'un examen détaillé de la documentation épigraphique, ce qui rend l'analyse historique de la société plus pertinente.

Les sanctuaires, qui concentrent en effet de nombreuses inscriptions (dédicaces, ex-voto), ont été l'objet d'un programme particulier mené entre 2008 et 2010 dans le cadre du CHEC (Lamoine, Berrendonner, Cébeillac-Gervasoni 2010). Les sanctuaires sont « des lieux, non seulement à administrer en tant que tels, mais qui auraient catalysé toute une série d'évolutions de la *praxis* municipale prise au sens large : le développement de l'usage de l'écrit et de la publicité des règles sacrées et des actes publics, la floraison d'auxiliaires administratifs de statut modeste si utiles en raison de leur polyvalence et de leur capacité à assurer la continuité du service, l'importance de l'évergétisme des notables ou du Prince, ou encore l'introduction de nouvelles divinités et de nouveaux rituels, reliés à la piété des citoyens. Les sanctuaires peuvent être ainsi considérés comme des laboratoires où s'expérimentaient le fonctionnement [traditionnel] de la *civitas* mais aussi des innovations » (Lamoine, Berrendonner, Cébeillac-Gervasoni 2010 : 577-578).

Enfin, la remise à plat de l'étude des bornes milliaires découvertes *in situ* ou déplacées dans les cités du Massif Central, assurée par Marion Dacko, offre de nombreuses possibilités de saisir les interactions entre l'État central romain, la cité et les individus dans l'appréhension du territoire et de sa dimension viaire. En 2008, M. Dacko redécouvrait la borne de Chaspuzac dans les réserves du musée Crozatier du Puy-en-Velay et proposa non seulement une nouvelle autopsie du milliaire mais aussi une restitution en trois dimensions de l'objet, assurée en collaboration avec la société Véodis-3D abritée par la MSH de Clermont-Ferrand (Dacko 2010b). Il s'agit d'une commémoration de la restauration de « routes et [de] ponts très endommagés par le temps » sur l'axe de la voie « Bolène » par l'empereur Maximin le Thrace et son fils en 236/237 ap. J.-C.

Les perspectives prometteuses des études épigraphiques ont justifié le lancement d'un programme de réexamen systématique de la documentation épigraphique, conduit par Laurent Lamoine et Aurélien Blanc, qui ne se contente pas d'enregistrer les nouvelles découvertes, mais réinterroge les documents connus depuis les Temps Modernes (bilan le plus récent dans Blanc 2011a).

1. Intérêt et enjeux d'un nouveau corpus

1.1. *Le constat*

La reprise exhaustive de la documentation épigraphique ne s'imposait pourtant pas d'elle-même. Il semblait en effet que le Massif Central n'avait pas été marginalisé par le développement des études épigraphiques depuis près d'un demi-siècle ; si les recueils régionaux trouvaient une base solide dans les pages du *Corpus Inscriptionum Latinarum* (vol. XIII), de nombreux recueils et périodiques achevaient de les compléter⁵. Pourtant, la question de la vérification des textes et de l'actualisation de leur examen s'est rapidement ajoutée à l'interrogation centrale de l'analyse sociale, l'état actuel de la recherche s'avérant inabouti. En effet, cette remise à plat du corpus documentaire a été impulsée par la constatation de la dissymétrie frappante entre le potentiel d'une documentation abondante, riche et extrêmement variée, et l'hétérogénéité, le laconisme et parfois l'obsolescence et l'imprécision des travaux réalisés jusqu'alors et qui, bien souvent, se contentaient du texte en lui-même.

1.2. *Les principes du recensement*

Ce dernier aspect, profondément institutionnel et propre à l'épigraphie française, a imposé de ce fait une nouvelle orientation heuristique, liée au questionnement de la pratique de la discipline épigraphique : difficile en effet de construire une étude sociale sur une documentation faussée ou incomplète. Le premier enjeu de cette mise à jour fut le recensement complet et systématique des inscriptions découvertes dans le Massif Central, tant par la consultation de l'ensemble de la documentation dédiée que par la collaboration avec les institutions archéologiques et patrimoniales, locales et régionales⁶, ainsi qu'en considérant une reprise exhaustive de la bibliographie régionale, très abondante depuis le XIX^e siècle, et qui a souvent fait état de textes méconnus qui n'ont eu qu'une portée locale⁷. Quarante-cinq nouveaux documents ont pu ainsi être mis en évidence.

L'ensemble disparate d'inscriptions ainsi réuni vit l'émergence d'un nouvel enjeu, celui de s'inscrire en rupture avec la tradition épigraphique et de renouveler le discours tenu sur ces documents en considérant des informations indispensables qui n'avaient été que peu prises en compte jusqu'à nos jours. Cette étape se répartissait en trois niveaux :

- En premier lieu, l'intérêt se porta essentiellement sur l'examen attentif des conditions de découverte, et notamment du contexte archéologique des *tituli*, trop souvent délaissé, mais qui apporte pourtant nombre de renseignements que le texte seul ne documente pas.

- En second lieu, l'analyse en détail des caractères techniques du texte, indissociable du monument qui le porte, a permis la mise en évidence

d'éléments révélateurs de disparités régionales dans le choix des monuments, de leur matériau, ou encore au sujet des formulaires et de la paléographie des documents, dont l'enjeu de datation reste une question centrale.

■ Enfin, en troisième lieu, cette démarche conduisit à vérifier les théories et travaux des différents commentateurs, à recenser de manière précise leurs hypothèses de lecture et de restitution et de ce fait à rétablir l'authenticité du texte, ainsi qu'à corriger ou à compléter les recherches déjà réalisées à la lumière des nouvelles perspectives envisagées.

1.3. Les perspectives

Cette mise à jour documentaire et ce renouvellement des problématiques inhérentes constitua ainsi l'étape préliminaire mais indispensable pour appréhender le fait social. Le corpus, désormais actualisé, complet et uniforme, permettait d'établir des typologies d'inscriptions, de monuments, et de réaliser une analyse sociale, économique et spatiale pertinente. Il demeurait ainsi possible de réinterroger le Massif Central, espace construit souvent comme une zone de marge, mais pourtant porteur d'une grande variété et d'une grande richesse documentaire, comme entité géographique, politique et historique cohérente, dont les pratiques sociales, représentatives de l'ensemble des Gaules, révélatrices de faits régionaux ou fruits de volontés individuelles, peuvent être envisagées dans une perspective multiscalaire (Blanc 2011a)⁸.

2. Les élites politiques du Massif Central

2.1. Le concept d'élites

La société gauloise d'époque romaine est difficile à caractériser car les informations précises ne sont pas abondantes. On a pu croire par le passé qu'elle était très contrastée, écartelée entre des aristocrates qui concentraient la richesse et le reste de la population qui vivotait. Cette vision était d'ailleurs plaquée aussi sur la situation protohistorique, d'autant plus volontiers que la recherche archéologique s'attache à des lieux centraux où les princes arvernes, à la manière d'un Luern, mettaient en scène leur munificence (Poux 2011a). Aujourd'hui les historiens sont plus sensibles aux nuances que la documentation laisse malgré tout percevoir ; ils s'intéressent en particulier à ce que l'on pourrait appeler les « classes moyennes » : petits et moyens propriétaires terriens souvent exploitants, gens des métiers de l'artisanat et du commerce, agents de l'administration locale ou impériale. La Gaule semble être d'ailleurs le pays de cocagne des entrepreneurs de tout acabit ! On a trouvé à Kasserine, au fin-fond de la Tunisie, un poème funéraire, le plus long du monde romain, qui évoque les caractéristiques de chaque province de

l'Empire : la Gaule se distingue par « l'industrie dont elle est toujours fière » (*artibus actis Gallia semper ouans*)⁹. Pour les commentateurs de ce texte, ces vers font référence en particulier à la production et à la commercialisation de la céramique sigillée. Le site de Lezoux pourrait être convoqué pour illustrer cette interprétation, même si le commentaire des vers 30-31 du *carmen* par le Groupe de recherches sur l'Afrique antique (1993 : 77) privilégie celui de la Graufesenque, dont la céramique aurait seule « fait l'objet d'une exportation massive vers l'ensemble du monde romain ».

Le terme « élite(s) » a été adopté par l'ensemble de la communauté antiquisante internationale pour qualifier les individus et les groupes qui exercent une emprise forte sur la société et l'économie de leur temps (Cébeillac-Gervasoni, Lamoine 2003), domination qui est en même temps reconnue et célébrée par leurs contemporains (Cébeillac-Gervasoni, Lamoine, Trément 2004). La notion d'élite(s) locale(s) permet de se passer, dans le discours historique, de l'usage des mots « bourgeoisie(s) », anachronique, et « notable(s) », intraduisible dans la plupart des langues modernes. Les élites locales se définissent avant tout par la participation à la vie politique municipale. Les anciens peuples de la Gaule sont devenus des cités qui s'administrent elles-mêmes. Les élites guerrières de la conquête, augmentées d'éléments nouveaux venus de la Gaule elle-même ou d'Italie, ont continué d'exercer le pouvoir local pour le compte de Rome. Elles ont favorisé l'adoption des institutions municipales romaines et se sont donc réservé, quand celles-ci étaient opérationnelles, les magistratures et les conseils des décurions qui dirigeaient les affaires locales (Lamoine 2009). Cette plongée dans l'univers politique et institutionnel romain s'est accompagnée de l'octroi par Rome de sa citoyenneté. Dans les premiers siècles de l'Empire, quand une cité gauloise disposait du droit latin (une version atténuée du droit romain), elle voyait ses élites obtenir la citoyenneté romaine ; depuis César, la citoyenneté romaine était aussi distribuée généreusement aux Gaulois importants par concession individuelle (*viritane*). En 212, l'empereur Caracalla décide d'accorder la citoyenneté romaine à tous les habitants libres de l'Empire qui n'en disposaient pas encore.

Le personnage emblématique du temps de mutation que constitue l'époque césarienne est le chef arverne Épasnactus, connu par un passage de *La Guerre des Gaules* (VIII, 44, 3) dû à Hirtius et par des séries d'émissions monétaires (*RIG*, IV, 160-162). Les sources sur le personnage sont certes en nombre réduit, mais elles permettent malgré tout de cerner un parcours à la fois personnel d'un prince gaulois et symptomatique du passage de l'indépendance à l'intégration dans l'Empire romain de la Gaule et des Arvernes en particulier. Épasnactus a sans doute commencé sa carrière à l'ombre de Vercingétorix, comme magistrat monétaire, avant d'embrasser le

parti césarien au moment d'Alésia et de bénéficier du soutien du grand *imperator* et du titre convoité de « grand ami du peuple romain ». Il livre d'ailleurs à César l'un des derniers rebelles, le Cadurque Luctérius, venu se réfugier chez les Arvernes après la chute d'Uxellodunum. L'emploi du terme *potestas* à son encontre par Hirtius, son titre officiel d'ami des Romains et une iconographie monétaire très romaine pour les frappes les plus tardives, imitées du denier romain, ont conduit les historiens à considérer qu'Épasnactus exerçait la direction de la toute nouvelle *civitas Arvernorum* à la fin du I^{er} s. av. J.-C. Jacques Harmand avait, en son temps, émis l'hypothèse d'une intégration d'Épasnactus dans l'ordre des chevaliers romains. Depuis, la position sage car prudente d'Yves Burnand, pousse plutôt à considérer que le chef arverne, tout en ayant les qualités requises, serait resté en dehors des ordres supérieurs romains (Colbert de Beaulieu 1962 : 432-436 ; Harmand 1972 : 142-157 ; Bedon 1993 : 101-119 ; Burnand 2005 : 228-229 ; Lamoine 2012).

2.2. *Partout la cité !*¹⁰

Une fois la conquête de la Gaule achevée, ce processus de diffusion du droit latin et d'adoption des institutions romaines fut progressif. Les magistratures romaines se substituèrent aux gauloises sur le modèle du *cursus honorum* traditionnel, qui s'ouvrait sur les charges inférieures d'édile ou de questeur, vraisemblablement équivalentes dans les cités des Gaules, avant de mener au duumvirat, charge annuelle collégiale, magistrature suprême des carrières municipales. En parallèle, l'ordre des décurions était constitué des magistrats sortis de charge, et participait à la promotion sociale d'hommes libres possédant la fortune et la respectabilité nécessaires pour prendre part à la vie civique de la cité. Cette fonction collective, chargée de la gestion des finances, de la vie religieuse et de l'élection des magistrats et des prêtres municipaux, est mentionnée le plus souvent lors de concessions du sol, qu'elle administre, pour ériger un monument. C'est ainsi que certaines inscriptions portent le formulaire *locus datus ex decreto decurionum*, « lieu donné par décret des décurions », à l'instar de l'épithaphe cadurque du défunt mari de Iulia Postuminula (Blanc 2011a, *Cadurques*, 10 ; *CIL*, XIII, 1540). Toutefois, quelques rares attestations des Gaules font également état de cet *honor* à titre individuel ; une seule a été recensée dans le Massif Central : il s'agit de Paet(i)us Paetin(i)us, Aulerque Éburovice dont la sépulture se trouve à *Augustoritum*, Limoges antique (Blanc 2011a, *Lémovices*, 51 ; *CIL*, XIII, 1390).

Malgré un développement rapide de ces institutions, la recherche a mis en évidence la survivance de certaines fonctions héritées de l'époque préromaine, et notamment du vergobréat, mentionné par César comme étant la magistrature suprême éduenne (César, *La Guerre des Gaules*, I, 16 et VII, 32-

33). Huit individus ont pu être identifiés : quatre par l'*imperator* et quatre autres par l'épigraphie, dont deux sont originaires du Massif Central. Le premier, Dubnocus, est un Vellave dont l'épithaphe mutilée est sujette à débat (Blanc 2011a, *Vellaves*, 22 ; *ILA*, *Vellaves*, 26) ; le second, Postumus, s'est illustré dans la cité lémovice par le don d'un aqueduc à l'occasion d'une célébration locale (Blanc 2011a, *Lémovices*, 28 ; *AE*, 1989, 521). Si les attestations de César s'ancrent dans les dernières années de l'indépendance, celles portées sur la pierre, datées des premières décennies de l'Empire, sont à placer dans un contexte de transition, dans des cités récemment romanisées, et sont vouées à disparaître avec l'octroi du droit latin. Il reste cependant probable que ce titre désignait une réalité différente de celle de l'époque préromaine, avec d'autres prérogatives, ou des attributions moindres, mais son emploi restait symboliquement fort et devait garantir la cohésion dans un contexte de transformation et d'évolution des institutions (Blanc 2011a : 88-92 ; Lamoine 2006 ; 2009 : 106-116).

Progressivement, les structures romaines de gouvernement se mettant en place, la fonction unique de vergobret a laissé place à une charge collégiale, un collège de deux magistrats ; les duumvirs se sont implantés dans les Trois Gaules et ont remplacé toute autre forme de pouvoir suprême local. Ces derniers, chargés de la justice, de la fiscalité et du cens, sont relativement bien documentés à l'échelle des Gaules : quarante occurrences au total. En outre, quatre d'entre eux ont pu être répertoriés parmi les six peuples du Massif Central. Le premier d'entre eux, qui n'est pas totalement assuré, est un anonyme arverne (Blanc 2011a, *Arvernes*, 77 ; *ILA*, *Arvernes*, 77). Le second, le Vellave Nonnius Ferox, a revêtu la charge suprême à deux reprises (Blanc 2011a, *Vellaves*, 21 ; *ILA*, *Vellaves*, 25). Enfin, les deux derniers sont Tiberius Taurius Taurianus et son père, Taurius Silvanus (Blanc 2011a, *Lémovices*, 55 ; *ILTG*, 174) ; mentionnés sur la même inscription, ces Lémovices constituent

la seule attestation conjointe de deux membres d'une même famille ayant revêtu le duumvirat dans les Trois Gaules (Fig.1). Il faut cependant se garder de voir dans l'itération de la charge ou dans cette succession une confiscation du pouvoir par certaines familles ; les magistrats étant élus par l'*ordo*, il faut davantage considérer une position



Fig.1 : Dédicace à Tiberius Taurius Taurianus, découverte en 1959 à Limoges : [T]ib(erio) Taur(io) * Tau[r(ii) / S]ilvani * Il ui[r f(i)lio) / Ta]uriano Il[u(i)ro) / ci]uitas * Lem[o / ui]c(or)um ob eius e[r / ga] se merit[a / pu]blic(e) decr[e / ui]t pater im / [pen]d(io) * remiss[o p(osuit)] ; « À Tiberius Taurius Taurianus, duumvir, fils de Taurius Silvanus, duumvir, la cité des Lémovices pour les services qu'il a rendus à son égard a décidé officiellement (ce monument) ; le père, après que la dépense a été remise, a posé (ce monument) ». Datation entre 80 et 160 (cliché F. Egun).

influyente de ces *gentes* dont l'implication les conduit à se retrouver parfois à plusieurs reprises à la tête de la cité.

Une fois la charge suprême revêtue, certains de ces magistrats n'hésitent pas à recourir à une formule résumée plutôt que de détailler leur *cursus* local, désormais achevé, sur la pierre. Relativement standardisée, cette formule s'articule généralement autour du formulaire *omnibus honoribus functus*, « ayant revêtu tous les honneurs », usuellement suivi d'une précision de lieu, « dans sa cité », « dans sa patrie », « chez les siens », etc. Plusieurs de ces magistrats sont attestés dans les limites du Massif Central, six au total. On distingue notamment, outre un anonyme arverne (Blanc 2011a, *Arvernes*, 12 ; *ILA*, *Arvernes*, 5), le Gabale Lucius Severius Severus (Blanc 2011a, *Gabales*, 32 ; *CIL*, XIII, 1571) ainsi que deux Vellaves, Illumarus (Blanc 2011a, *Vellaves*, 09 ; *ILA*, *Vellaves*, 36) et Sextus Donnius Priscianus (Blanc 2011a, *Vellaves*, 20 ; *ILA*, *Vellaves*, 24). Ces quatre magistrats ont vraisemblablement rempli tous les offices municipaux jusqu'à revêtir la charge de duumvir, leurs prérogatives s'ancrant ainsi au niveau local. Toutefois, il arrive que certains dépassent le cadre municipal, c'est notamment le cas des deux derniers magistrats, ainsi que de cinq autres, originaires de ces cités mais attestés à l'extérieur et qui, ayant achevé leur carrière municipale, ont eu un rayonnement à l'échelle provinciale.

Les recherches de Patrice Montzimir dans les réserves du musée Bargoin de Clermont-Ferrand ont livré au printemps 2005 un document intéressant l'histoire municipale des Arvernes : il s'agit d'une tuile inscrite non encore inventoriée (Blanc 2011a, *Arvernes*, 15). Malgré son caractère lacunaire, le texte constitue un document qui stimule la réflexion. L'expression *urbs Arvernorum*, qui n'était pas connue (d'un point de vue épigraphique), rend à elle seule ce témoignage précieux. Ce dernier intéresse plusieurs champs de l'histoire, au premier rang desquels en effet l'histoire de la pratique municipale. La tuile du musée Bargoin semble porter un extrait d'un règlement municipal dont une partie du contenu était ainsi rappelé. *Mutatis mutandis*, la tuile avait le même rôle que certains panneaux municipaux actuels. Le texte clermontois rejoint le club très fermé des documents, qui en dehors des décrets, des hommages ou des épitaphes, informent sur le quotidien municipal ; il s'agirait du premier texte de ce genre connu pour les Trois Gaules. Ces documents, issus directement de la pratique et dont l'objectif est la sauvegarde des règles, évoquent souvent des dossiers d'archives rassemblés pour des cas particuliers (aliénation d'un bien public par exemple) et des décisions concernant une délimitation (de terrains), une répartition (de l'eau) ou une interdiction (d'accès). L'idée d'un partage selon un usage ancien comme la mention du *viator* pourraient faire penser aux conditions d'application d'un changement de statut juridique de la cité qui aurait adapté le nouveau à l'ancien. Des extraits des ajustements auraient pu être exposés à des endroits stratégiques de la ville de Clermont. La tuile serait

ainsi l'écume d'un travail de réorganisation administrative de grande ampleur (Lamoine, Montzmir 2006).

2.3. *Les primores*

Les membres les plus importants des élites locales, les *primores Galliarum*¹¹, peuvent espérer une intégration dans les ordres supérieurs de la société romaine (les chevaliers et les sénateurs romains). Beaucoup de grands notables gaulois jouissent de la condition équestre comme *equites municipales*¹², « chevaliers municipaux », quelques-uns se consacrant au service de l'État comme procurateurs ou préfets. L'existence depuis 12 av. J.-C. de la fédération des Trois Provinces des Gaules (Aquitaine, Lyonnaise et Belgique), fondée autour de la pratique du culte impérial à l'Autel du Confluent (aujourd'hui la Croix-Rousse à Lyon), offre aussi aux grands notables gaulois, qui ont achevé leur cursus politique municipal, des occasions de se distinguer. Si à l'heure actuelle aucun sénateur ou chevalier originaire du Massif Central n'est répertorié, plusieurs de ces membres de l'élite locale y ont été élus pour revêtir la charge annuelle de prêtre provincial ou l'une des fonctions d'administrateur du patrimoine des Trois Provinces¹³. On connaît au moins quatre Arvernes qui ont été en relation avec le sanctuaire fédéral : un délégué de la cité, Caius Atilius Marullus (*CIL*, XIII, 1807), client de Timésithée, futur préfet du prétoire de l'empereur Gordien III, et trois prêtres, deux anonymes et Caius Servilius Martianus, fils de Caius Servilius Domitus (Blanc 2011a, *Arvernes*, 13 ; *ILA*, *Arvernes*, 5 fragments b-c ; *CIL*, XIII, 1715). L'un des anonymes a reçu l'insigne honneur d'être célébré par les Trois Provinces dans sa cité même, distinction fort rare puisque la mention de l'assemblée fédérale, recensée uniquement à douze reprises dans les Gaules, n'est attestée qu'à trois reprises dans la cité d'origine du magistrat (Lamoine 2005 ; Blanc 2011a : 108). Le Lémovice Quintus Licinius Tauricus, dont la dédicace a été mise au jour au sanctuaire, a également revêtu la charge de prêtre de l'Autel du Confluent (*CIL*, XIII, 1698 et 1700). Les Cadurques, quant à eux, ont vu deux de leurs magistrats poursuivre leur carrière au Confluent : le premier, Tibérius Pompeius Priscus, a été *iudex arcae Galliarum* ; le second, Marcus Luctérius Leo, fut prêtre et reçut le privilège fort rare d'être honoré à la fois au sanctuaire et dans sa cité – six attestations dans les Gaules (Blanc 2011a, *Cadurques*, 14 ; *CIL*, XIII, 1541 ; *CIL*, XIII, 1686). Son nom, probablement hérité du chef de guerre cadurque Luctérius, qui s'est illustré durant les derniers épisodes de la guerre des Gaules, pourrait justifier ce double honneur : sa cité l'aurait récompensé d'une part pour son parcours politique qui l'a mené jusqu'à l'administration provinciale, d'autre part pour son nom qui, par le simple fait de l'ériger en dépositaire et descendant d'une famille à l'histoire prestigieuse, rappelait à l'ensemble des Trois Gaules durant l'exercice de sa fonction de délégué et de représentant de sa cité au Confluent, ainsi qu'à chaque membre de

sa communauté, le passé illustre et la gloire des Cadurques. La documentation épigraphique vellave fait connaître deux receveurs des mines de fer relevant peut-être de l'administration fédérale (Blanc 2011a, *Vellaves*, 20 et 21 ; *ILA, Vellaves*, 24 et 25).

La documentation épigraphique informe également sur les élites de l'Antiquité tardive et du début Moyen Âge, et l'historien dispose des travaux de Françoise Prévot, dont le *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieure à la renaissance carolingienne* (Prévot 1997)¹⁴, pour réfléchir sur les évolutions qui ont affecté les privilégiés (et ceux qui avaient accès à l'expression épigraphique) à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge. Le dossier phare est constitué par celui de Sidoine Apollinaire dont la redécouverte en 1991 de deux fragments jointifs de sa pierre tombale portant une bonne partie de l'épithète a relancé l'intérêt et les études sur le grand homme du V^e siècle en Auvergne (Prévot 1993 ; 1997 : 116-126 ; 1999 ; Settiani 2007). L'épithète de Sidoine Apollinaire était alors connue par la seule attestation d'un manuscrit clunisien conservé à Madrid. Patrice Montzimir a proposé en 2003 une « reconstitution matérielle de l'épithète de Sidoine Apollinaire » ; le texte, disposé en deux colonnes dans un cartouche à queues d'aronde, avait été gravé sur une pierre « fixée horizontalement sur une tombe, ou encastrée dans le sol comme celle de son grand-père » (*Lettres*, III, 12, 4). La datation qui faisait référence à l'empereur Zénon (dans le manuscrit de Madrid) est envisageable dans la reconstitution épigraphique, l'ancien préfet de la Ville et évêque de Clermont étant très attaché aux signes de la romanité (Montzimir 2003).

Comme pour la période alto-impériale, les investigations ne se sont pas limitées à la thématique des élites politiques, mais elles se sont intéressées à bien d'autres domaines comme celui de l'anthroponymie historique. Une étude récente de Jean-Pierre Chambon (avec la collaboration de Laurent Lamoine pour la datation du texte épigraphique) montre que le nom Droitingus « constitue [...] un jalon intéressant pour la phonétique historique romane, puisqu'il atteste dans le code écrit, à une date précoce, VI^e (ou VII^e) siècle, le traitement [-jt-] du groupe intervocalique [germanique] -KT- » (Chambon, Lamoine 2012). Dans le même ordre d'idée, mais pour le Haut-Empire, les travaux d'histoire sociolinguistique de Jean-Pierre Chambon sur le témoignage des noms des hommes et des lieux¹⁵ avaient montré à quel point la romanisation, elle aussi, ne se laissait pas enfermer facilement dans quelques principes généraux (Chambon 2004).

3. L'art de la distinction

3.1. La trace mémorielle

Comme il a été précisé plus haut, la documentation épigraphique, replacée dans son contexte archéologique, informe aussi sur les autres catégories

sociales qui avaient la possibilité de laisser une trace mémorielle soit sur leurs lieux d'activités soit dans les nécropoles. En effet, si les élites locales concentrent logiquement les ressources capitales et foncières, l'épigraphie permet de révéler l'existence d'une catégorie sociale intermédiaire, constituée d'hommes libres, de citoyens, d'esclaves et d'affranchis, qui ont pour point commun la possession des ressources nécessaires pour s'offrir le luxe d'une inscription, sans même évoquer la question de la sculpture, de l'élaboration, de l'ornementation ou de l'iconographie du monument (c'est du moins l'interrogation de Veyne 2005). Ils partagent en outre certaines valeurs morales, intellectuelles et symboliques, le texte gravé traduisant l'appartenance à une communauté de pensée, de valeur qui est celle des élites, mais également partagée par une partie des catégories sociales plus modestes. À ce titre, Jean-Jacques Hatt écrivait en 1951 qu'« il n'est pas de laboureur à demi illettré ou de pauvre citadin qui n'ait tenu à se faire fabriquer, parfois à se fabriquer lui-même, sa stèle sculptée ou son autel gravé » (Hatt 1951 : XI). D'où l'importance de reprendre aussi cette documentation dans le cas des situations funéraires, de loin le plus abondant¹⁶, pour approfondir ou redéfinir les typologies des monuments et des pratiques. Le monument funéraire, et plus encore le monument gravé, est un marqueur visant à signifier la localisation de la sépulture des individus ; il précise spatialement le défunt et offre à ses proches, famille ou amis, un repère matériel dans la perspective de son culte. Véritable témoin des coutumes et des mœurs, il participe directement à l'appréhension de cet acte de piété. Il est en lui-même une forme d'ostentation, la tombe en pierre, visible de tous, constituant un signe extérieur de richesse.

Les cités du Massif Central ont livré une grande variété de monuments qui revêtent des formes et des ornements divers. Mais quel que soit le choix de l'individu, la tombe est un instrument de la glorification du défunt ; aussi sa typologie revêt une importance significative. La pratique de l'inhumation, marginale à l'époque romaine, rend le sarcophage inscrit très rare (trois épitaphes seulement). L'incinération est alors largement répandue, et les monuments qui lui sont associés relèvent de choix précis, liés aux aspirations des défunts ou de leurs proches.

En premier lieu, les coffres cinéraires, rassemblés dans leur très grande majorité dans les centres urbains lémovices (*Augustoritum*-Limoges et *Acitodunum*-Ahun) et arvernes (*Augustonemetum*-Clermont-Ferrand, *Aquae Calidae*-Vichy, Lezoux, Col de Ceysat), sont en apparence les plus simples ; ils prennent le plus souvent la forme d'une pyramide tronquée ou d'un demi-cylindre d'environ un mètre de haut. Ils contenaient l'urne cinéraire en verre ou en terre cuite. À Clermont-Ferrand, une urne en terre cuite porte l'épithaphe de Sextus Soianus (Blanc 2011a, *Arvernes*, 24 ; Lamoine, Montzimir 2006). Une autre urne cinéraire, découverte à l'occasion des travaux de l'A89, à

proximité du site de La Prade à Gelles, porte un nom incisé, d'origine celtique, ATVCA (cf. *supra* Guy Massounie).

En revanche, les tombes-autels, plus imposantes dans leurs dimensions, cherchent davantage à attirer l'attention du voyageur qui, depuis la route, passait à proximité des nécropoles périurbaines. Ce type de monument n'est pas anodin : dans la pratique de la religion à l'époque romaine, l'autel est une table votive destinée à la dépose d'offrandes ou à la réalisation de sacrifices. Ce type de monument appliqué à la vie funéraire témoigne de la volonté de conférer une dimension religieuse, voire d'empreindre la tombe et le culte qui lui est associé de spiritualité. Dans une autre perspective, certains autels ont été interprétés comme des stèles-maisons, dont la représentation traduit la volonté de fournir au défunt une dernière demeure dont l'élaboration la distingue des autres tombes l'entourant. Ces « cippes » sont la pratique funéraire dominante dans le Limousin, vraisemblablement révélateurs d'un trait culturel dans cet espace, également bien représentés chez les Gabales et les Vellaves, mais marginaux chez les autres peuples.

Les dalles funéraires et les stèles sont également peu nombreuses – quoique ces dernières semblent se polariser dans le bassin du Puy-en-Velay et de Saint-Paulien, anciennes capitales vellaves. Les stèles participent également à l'exaltation du défunt, spécialement celles portant des représentations iconographiques de celui-ci : le défunt y est représenté dans une niche, sous la forme d'un buste ou dans son intégralité, encadré de la représentation d'un temple, symbolisé par des colonnes et un fronton, éléments constitutifs du *pronaos*. Le commanditaire du monument, qu'il s'agisse du défunt ou d'un proche, faisant montre d'une dévotion extrême, n'hésite pas à représenter l'individu avec les attributs généralement associés aux divinités.

Enfin, le grand monument, à l'instar du tombeau-temple de Lanuéjols, cherche à symboliser dans l'espace la puissance et l'influence – réelle ou fictive –, du défunt, qui démontre sa capacité à réaliser un tombeau sur le modèle des édifices funéraires romains les plus remarquables. Assez rare, il se rencontre ponctuellement dans le département de la Creuse, à Clermont-Ferrand, dans les deux capitales vellaves ou encore dans la haute vallée du Tarn. Un certain nombre d'élites locales sont perceptibles à travers des monuments funéraires de grande taille et de belle facture aux environs du Puy-en-Velay. Aucune nécropole n'a fait l'objet d'une fouille archéologique, seul un mausolée est identifiable d'après les découvertes du XIX^e siècle à Espaly-Saint-Marcel (L'Arbouisset). La totalité des blocs actuellement connus pour le domaine funéraire vellave est réemployée dans des édifices médiévaux, ou découverte hors contexte. Le Puy-en-Velay est le principal lieu de découverte de blocs sculptés issus du domaine funéraire. Au moins quatre mausolées de grande qualité sont identifiables, tous en arkose locale (Blavozy ou alentours) : le

mausolée aux amours (composé d'une frise d'amours représentant le cycle des saisons, tantôt joueurs, tantôt vendangeurs), le mausolée au ballot de marchandises (sculpture de très grande dimension, représentant un ballot de marchandise, probablement du tissu, soutenu par une main, l'ensemble étant bien plus grand que nature), le mausolée dit du marchand de draps (composé d'un bloc historié présentant une scène de vente de tissus), le mausolée avec deux personnages et un pilastre végétalisé.

À ces grands ensembles on peut ajouter des inscriptions clairement funéraires, qui sont probablement en lien avec certains mausolées, sans qu'un lien clair puisse être établi entre les ensembles sculptés et les ensembles épigraphiques. Aux environs du Puy-en-Velay, des vestiges funéraires sont recensés à Espaly-Saint-Marcel grâce aux fouilles anciennes à L'Arbouisset¹⁷ et à Saint-Marcel, mais également à Brives-Charensac. Ces deux nécropoles sont situées le long de voies importantes à l'échelle de la cité au moins, de part et d'autre de l'agglomération secondaire du Puy-en-Velay. Monsieur Vinay a mis au jour dans sa propriété au XIX^e siècle des incinérations, et une découverte fortuite réalisée en 2006 permet de compléter les connaissances sur cette nécropole : un bloc d'arkose orné d'une scène figurée a été découvert en 2004 aux environs. Plusieurs fois utilisé comme remploi, le bloc porte un bas-relief qui « représente une scène rurale ou domestique » avec deux personnages masculins (dont l'un pourrait porter un torque), un chien et un capriné, un cervidé ou même un équidé (Nectoux 2010a)¹⁸. Le monument présente le vestige d'une épitaphe qui commence par l'invocation à la mémoire (éternelle), sans aucun doute associée aux dieux Mânes, permettant de proposer les II^e et III^e siècles pour la datation. Il est bien difficile d'établir à quelle catégorie définie ci-dessus pourrait appartenir le bloc, mais on peut avancer l'hypothèse d'un monument funéraire d'un certain lustre, mettant en scène les loisirs idéalisés des notables locaux. Ainsi, deux nécropoles sont identifiables de part et d'autre de l'agglomération secondaire de la colline d'*Anis* (Le Puy-en-Velay). D'autres mausolées sont identifiables en Velay, à partir d'éléments sculptés. À Pontempeyrat, sur le bord de la voie dite Bolène au nord de la cité, se trouve un autre ensemble iconographique remarquable par sa qualité : une probable pile funéraire, ornée de scènes figurées (amours et décor végétal) en bas-relief. Cet ensemble est en granite, caractéristique de cette partie de la cité. Un autre bloc de granite sculpté d'une scène funéraire antique est recensé en Velay ; il se situe dans la même zone géographique, à Saint-Georges-Lagricol. Il s'agit plus exactement d'un ensemble de blocs réemployé dans l'église paroissiale, probables vestiges d'un mausolée. Ainsi, deux monuments funéraires clairement identifiables jalonnent la voie Bolène dans le nord de la cité. La vallée de la Loire constitue également un axe de circulation notable ; une voie relie Saint-Paulien aux bords de Loire au niveau

de Beaulieu, où se trouvait une nécropole avec au moins une stèle à portrait classique. D'autres nécropoles sont recensées le long de la voie Bolène, mais leurs caractéristiques nous échappent, seules d'anciennes découvertes d'incinérations permettent de les localiser. Si les axes routiers sont des marqueurs indéniables du développement, jonchés de nécropoles, des blocs sculptés funéraires ont également été découverts en assez grand nombre dans des lieux naturels remarquables comme Polignac ou Ceyszac. Ces sites escarpés sont manifestement attractifs pour l'occupation humaine, à l'image du Puy-en-Velay où s'est développé un grand complexe cultuel (Nectoux, thèse en cours). Ainsi, l'art de la distinction est-il réservé aux propriétaires de mausolées ? Est-ce un luxe que de s'offrir une vue imprenable pour l'éternité ?

La cartographie des monuments funéraires anépigraphes apporte un complément d'information à l'analyse des marqueurs de développement. La cartographie des mausolées permet de localiser les élites locales, mais il subsiste une limite à cet exercice : le réemploi des blocs sculptés dans les sanctuaires chrétiens (Foulquier, Nectoux 2011). Si la majorité des blocs proviennent de monuments démantelés sur place ou aux environs proches du lieu de leur réutilisation, les mausolées forment de grandes carrières de matériaux aux débuts du Moyen Âge, dont sont friands les constructeurs chrétiens. Ainsi, les blocs réemployés à Saint-Victor-sur-Arlanc, issus de la pile funéraire de Pontempeyrat (découverte en pleine terre), ont été déplacés d'une dizaine de kilomètres.

Le choix du monument peut ainsi relever d'un choix symbolique précis. Le texte qu'il porte obéit également à des stratégies d'exaltation : au-delà de renseigner l'identité du défunt, certains formulaires emploient volontiers un vocabulaire précis et connoté. Cela se traduit avant tout par l'usage de superlatifs qui vantent les mérites intellectuels et moraux du disparu, et constituent un moyen privilégié d'embellir son image. Pour aller plus loin, certains n'hésitent pas à recourir à la poésie funéraire, le Massif Central ayant livré quelques exemples de cette pratique. Il peut s'agir d'une simple phrase en prose ou de véritables compositions littéraires versifiées, parfois empruntés aux œuvres littéraires classiques, notamment Ovide et Virgile, abordant des thèmes variés, le plus souvent autour de la mort et de sa fatalité ; ainsi, un anonyme vellave achevait l'épithète de son fils « enlevé dans la fleur de l'âge », *sic est vita hominum*, « ainsi va la vie des hommes » (Blanc 2011a, *Vellaves*, 6 ; *ILA*, *Vellaves*, 42). Cette pratique, au-delà de son importance dans l'appréhension du niveau d'alphabétisation des sociétés locales, est d'autant plus révélatrice que les élites semblent s'en désintéresser durant tout le Haut-Empire. Ainsi, il s'agit le plus souvent d'esclaves, d'affranchis ou d'hommes libres issus de catégories sociales modestes, qui ressentent le besoin de se distinguer et d'exprimer leur opinion pour laisser une trace visible de leur

perception du monde, de la vie et de la mort, davantage que les *primores*, dont la place est bien ancrée dans la société et les esprits.

Cette glorification peut être enfin induite par l'iconographie, notamment dans les couches sociales moyennes, et plus spécifiquement dans le cas des artisans, dont les outils et les attributs sont parfois gravés sur la pierre ; en outre, l'individu peut lui-même être mis en scène dans une situation liée à sa profession. Malgré le mépris de Cicéron, qui estimait que « tous les artisans s'adonnent à un vil métier » (Cicéron, *Des devoirs*, XLII), ces *fabri* profitent de leur monument funéraire ou de leur épitaphe pour se livrer à une véritable exaltation de leur activité. Le Massif Central n'est pas exempt de ces attestations, qui relèvent d'un trait culturel propre aux Gaules et aux Germanies, véritable « consécration du travail sur les monuments funéraires des artisans et des marchands » selon les termes de Michel Rostovtzeff (1926 ; 1988 : 480).

Cette glorification puise ses fondements dans l'idéal moral de Rome, basé sur le modèle de vie stoïcien, pour lequel une vie laborieuse et dignement remplie à travailler mérite récompense posthume. Le travail quotidien fait ainsi toute la dignité des artisans, ces derniers tirent une telle fierté de leur activité qu'ils n'hésitent pas à faire figurer leur profession, voire leurs outils, sur leur tombe. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'épitaphe de Lucius Iulius Cadgatis, conservée au musée Bargoin de Clermont-Ferrand (Blanc 2011a, *Arvernes*, 17 ; *ILA, Arvernes*, 8). Gravée sur un coffre cinéraire pyramidal, petit monument sans ostentation, décidé avant tout par le désir pragmatique de protéger les cendres du défunt, celle-ci renseigne sa fonction de *marmorarius*, « marbrier », artisan au demeurant peu représenté dans l'épigraphe du monde romain (Blanc 2011b). Attesté à une cinquantaine de reprises, c'est dans les Gaules, et notamment en Aquitaine, que l'on en dénombre le plus – si l'on excepte le cas particulier de Rome. Cadgatis a de plus mis l'intégralité du coffre cinéraire à contribution, puisqu'il a fait graver plusieurs instruments destinés au travail de la pierre sur les trois autres faces : massette et poinçon sur la face latérale droite, ciseau à bout large sur celle de gauche, et enfin niveau à fil à plomb ou niveau de maçon, sur la face postérieure (Fig.2 n°1-4). Cet artisan local a pu ainsi exposer la fierté que lui confère sa profession à l'ensemble de la cité arverne.

Bien entendu, le monument en pierre et le *titulus*, qui sont certes encore observables aisément aujourd'hui, même fragmentaires et lacunaires, ne devaient pas épuiser les possibilités offertes aux défunts de laisser une trace mémorielle. Frédéric Trément, Lucile Humbert et leurs collaborateurs ont étudié au début des années 2000 les vestiges d'un bûcher d'incinération « particulièrement ostentatoire » (offrandes animales et végétales, céramiques dont sigillées, objets de verre, mobilier métallique), sis au col de Ceysnat et



1 : face antérieure du coffre : l'inscription : D(iis) M(anibus) / L(ucio) Iulio / Cadgat(i) / sive Tripo'nd'(io) / marmo(rario) ; « Aux dieux Mânes, à Lucius Iulius Cadgatis, dit Tripondius, marbrier » (cliché M. Eydieux).

Fig.2 : Coffre cinéraire de Lucius Iulius Cadgatis, découvert en 1840 à Clermont-Ferrand. Il porte l'épithaphe et figure les outils du marbrier. Datation du II^e ou du début du III^e siècle.



2 : face latérale droite du couvercle : massette et poinçon (cliché M. Eydieux).



3 : face postérieure : niveau de maçon (cliché Musée Bargoin).



4 : Face latérale gauche : ciseau à bout large (cliché M. Eydieux).

datés du second tiers du II^e s. ap. J.-C., qui démontrent que le défunt possédait un certain lustre et que son mode d'autocélébration funéraire était fondé sur des éléments plus éphémères que les mausolées d'inspiration romaine (Trément, Humbert 2004).

Même partielle, la documentation épigraphique renseigne sur une hiérarchie complexe des élites du Massif Central, constatation qui rejoint les recherches menées au sein du Laboratoire d'Archéologie du CHEC sur d'autres thématiques touchant à l'occupation du sol, à la diffusion du modèle de la *villa* et aux activités économiques dont les vestiges peuvent être observés aussi bien dans les agglomérations que dans les campagnes.

3.2. La villa

Pour le territoire des Arvernes, l'étude des *villae*, censées appartenir à une élite locale, montre la complexité de l'approche archéologique. Il faut accepter le postulat selon lequel l'importance, le confort et la richesse décorative des *partes urbanae* seraient le reflet proportionnel de la richesse et de la puissance du propriétaire. L'archéologue aimant classer ses données, des typologies des établissements ruraux sont établies, basées sur la caractérisation fine des zones de résidence plus que sur la taille des *partes rusticae*. Ces dernières, pourtant porteuses d'information sur la capacité de production et de transformation des productions agricoles, demeurent trop souvent mal documentées. Le décortilage des données à notre disposition montre, pour le Haut-Empire, l'émergence d'exploitations agricoles de taille moyenne mais clairement sensibles aux modes de confort et de décoration véhiculées par les élites (Trément, Dousteysier 2003 ; Dousteysier, Segard, Trément 2004 ; Dousteysier, Trément 2007). Il semble exister une certaine perméabilité entre le mode de vie des élites et celui d'une population sans doute économiquement « valorisée », aidée par un contexte économique favorable, notamment au II^e siècle. C'est ainsi que les prospections menées sur ces sites localisés dans la plaine de la Limagne ont régulièrement livré des briques d'hypocauste. Cela prouve la présence d'au moins une pièce chauffée par les murs et la découverte fréquente d'enduits peints muraux, souvent rouges, démontre une certaine recherche décorative.

La dichotomie entre partie résidentielle et partie agricole peut demeurer. Le plan même du bâtiment d'habitation s'inspire de certaines *partes urbanae* : on retrouve fréquemment des maisons à galerie de façade, dont la construction ne requiert aucune technicité particulière. En revanche aucune de ces « petites *villae* » ne présente un plan centré autour d'une ou plusieurs cours intérieures. Les espaces dévolus à la résidence et aux bâtiments d'exploitation sont très proches et compris dans une même cour, souvent délimitée par un mur d'enceinte. Les « grosses *villae* » peuvent, elles, présenter des espaces de transition¹⁹ que l'on ne retrouve pas, en l'état de notre documentation, dans les « petites *villae* ».

Finalement, le modèle de la *villa* est intégré par une frange de la population qui souhaite y avoir accès ; le plan le plus aisé est reproduit, un souci accordé au confort et à la décoration est perceptible, seules les dimensions des bâtiments et le luxe déployé n'est pas le même. Il est intéressant de constater

que ces sites vont être particulièrement touchés par la réorganisation de l'exploitation des campagnes au début du III^e siècle (peut-être même dès la fin du II^e) sans que les facteurs explicatifs de cette réorganisation ne soient clairement identifiés. La moitié de ces exploitations disparaissent, alors que toutes les *villae* subsistent.

Seule demeure alors une riche élite qui ne construit aucune nouvelle *villa* mais qui entretient le patrimoine familial, déjà transmis depuis plusieurs générations, ou qui réaménage un patrimoine immobilier peut-être récemment acquis²⁰. L'élite n'apparaît pas au travers de cette lecture comme un groupe cohérent qui traverse les siècles, mais devrait-on parler plutôt des « élites » et des « proto-élites » arvernes du II^e siècle, ces dernières étant très touchées par les réaménagements qui touchent les campagnes ? La porosité entre une catégorie d'exploitants vivant bien (si ces « petites *villae* » appartiennent bien à une population indépendante) et les élites ne durera finalement que peu de temps.

3.3. *L'implication économique*

Les inscriptions laissent entrevoir des relations économiques multiscalaires à la fois nombreuses et complexes. Le dieu des Arvernes, Mercure, célébré au sommet du puy de Dôme, était aussi connu et honoré en dehors des frontières de la cité. Le Leuque Lucius Milonius Aprilis, venu de Gaule Belgique (région de Toul), fait ainsi une dédicace au Mercure du puy de Dôme : « En l'honneur de la Maison divine, (...), au dieu Mercure, Lucius Milonius Aprilis, Leuque, s'est acquitté volontiers de son vœu et à juste titre » (traduction Blanc 2011a, *Arvernes*, 54). On ne connaît pas réellement les motivations du déplacement de L. Milonius Aprilis chez les Arvernes, sa dédicace religieuse, qui associe Mercure et la dynastie impériale, étant le seul vestige de son passage. Le texte n'est pas très prolix, il témoigne du crédit du dieu en Gaule et peut-être d'affaires que le Leuque serait venu faire prospérer à *Augustonemetum*.

Les dédicaces au Mercure Arverne de Rhénanie (surtout de Germanie inférieure), qui sont datées pour leur majorité des II^e et III^e s. ap. J.-C., sont à l'initiative soit d'individus (la majorité des témoignages), soit de collectivités. À Wenau, près d'Aix-la-Chapelle, ce sont peut-être les habitants d'un *vicus* qui sont à l'origine de l'offrande (*CIL*, XIII, 7845). Compte tenu de la brièveté et du caractère lacunaire des textes, il est bien difficile de caractériser les dévots de Mercure. Ce sont des citoyens romains dont l'onomastique trahit quelquefois une origine gauloise. Peut-être ne devrait-on pas en faire nécessairement des soldats, bien que la région soit fortement militarisée sous la forme d'un *limes*. Les raisons qui conduisent au don d'un ex-voto sont souvent très personnelles : le Cossillus de l'inscription à Mercure Arvernorix,

retrouvée à Mittenberg en Bavière, a sans doute agi après une vision (*CIL*, XIII, 6603). Le donateur de l'inscription d'Horn avait les moyens d'offrir un temple sur les bords de la Meuse (*CIL*, XIII, 8709). Il s'agit surtout en fait de témoignages des relations entre le monde rhénan et le centre de la Gaule, fondées sur des échanges économiques dynamiques sur la longue durée. L'inscription du puy de Dôme qui mentionne des citoyens (romains ?) ne fait-elle pas aussi référence à des [*nego*]tiator[es] (Blanc 2011a, Arvernes, 50 ; *ILA*, Arvernes, 48).

On ne connaît pas non plus les raisons qui ont poussé l'Éduen Sextus Orgius Suavis à venir chez les Arvernes et à offrir une dédicace au Génie arverne aux IIe ou IIIe siècles (Blanc 2011a, *Arvernes*, 42 ; *ILA*, *Arvernes*, 3). Le personnage est connu aussi pour être un dévot (dédicaces à Auguste, Mercure et Hercule) dans sa propre cité, à Chalon-sur-Saône (*CIL*, XIII, 2608 et 2609). On ne peut que répéter la conclusion que Laurent Lamoine (2011b : 187) a élaborée pour les *Hommages à Yves Burnand* : « Dans la seconde moitié du IIe siècle ou au début du IIIe siècle, l'Éduen Sextus Orgius Suavis, un personnage particulièrement pieux qui jouit d'une certaine importance dans sa cité, fait le voyage de Clermont pour s'occuper d'affaires, dont il n'est pas possible de préciser la nature, mais qui le mettaient en relation avec les autorités de la cité des Arvernes. Ce fut dans ce contexte qu'il honora à Clermont, avec la modération qui seyait, le Génie arverne, symbole dans le monde divin de la cité qui lui avait accordé l'hospitalité ». Malgré les difficultés pour déterminer avec précision les relations économiques et commerciales, à partir de la documentation épigraphique, les informations rassemblées permettent pourtant de se rendre compte de la complexité de l'organisation économique et des connexions entre le Massif Central et les autres régions de la Gaule (ou de l'empire). Le travail mené en master par Yoann Guilhe (2011) sur les implications économiques des élites locales des vallées du Rhône et de la Saône au Haut-Empire atteste que ce type de recherche n'est ni une chimère ni une démarche vouée à l'échec.

Aux esprits chagrins qui prétendaient que rien de neuf ne pouvait sortir des études épigraphiques, quinze ans de recherches dans cette discipline, menée au sein du Laboratoire d'Archéologie du CHEC, apportent un démenti. Que ce soit dans le domaine de la réflexion méthodologique ou dans celui des études thématiques, les différents progrès accomplis ont renouvelé profondément les approches et les connaissances. L'élaboration d'un nouveau corpus des monuments gravés est en cours d'élaboration. La connaissance des élites politiques du Massif Central, dans leurs implications locales, provinciales et impériales, s'est affinée. La diffusion et l'adaptation des modèles élaborés par ces notables dans certains groupes plus modestes de la société sont aussi mieux appréhendées.